Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/09/2026 - 27658 - 1998 B 01602 - 419 635 347 - ABBIS

27658

Docusign Envelope ID: 386E656F-49B6-8520-81B0-13A648071754

n° de dépôt

n° de gestion

SARL ABBIS
SARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 121 RUE LEON JOUHAUX
78500 SARTROUVILLE
RCS n°419635347- RCS VERSAILLES

11 SEP. 2026

n° de facture

n° de chrono

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 30 JUIN 2026

Le 30 juin 2026, les associés de la société SARL ABBIS se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 121 RUE LEON JOUHAUX 78500 SARTROUVILLE à 10 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Mr BOUETARD Didier.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- MONSIEUR BOUETARD DIDIER, propriétaire de 400 parts, représentant 400 voix, Gérant de la société.
- Monsieur BOUETARD Arnaud, propriétaire de 50 parts, représentant 50 voix
- Madame BOUETARD Isabelle, propriétaire de 50 parts, représentant 50 voix

Soit au total 3 associés présents, totalisant 500 Parts sur les 500 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné MR BOUETARD Didier comme secrétaire de séance.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :
- Le rapport de gestion.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- L'annexe comptable

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :
- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2025.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.
- Fixation de la rémunération des gérants.

Paraphe AB Paraphe DB Paraphe IB

Docusign Envelope ID: 386E656F-49B6-8520-81B0-13A648071754

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Aucun produit d'exploitation n'a été constaté au cours de cet exercice.
Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 4 620.24 Euros contre 5 565.67 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 945.43 Euros pour une variation de 16.99%.
Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 47 305.64 Euros contre 108 260.00 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 60 954.36 Euros.
Les charges financières au cours de cet exercice sont de 2 000,00 Euros comme l'exercice précédent.

A la clôture de cet exercice :
- Les créances sont de 262 023.54 Euros contre 10 412.00 Euros l'exercice précédent ; soit une augmentation de 251 611.54 Euros.
- Les liquidités sont de 196 356.47 Euros contre 205 108.99 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 8 752.52 Euros.

Pour cet exercice :
- Les autres achats et charges externes sont de 3 343.24 Euros contre 3 738.67 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 395.43 Euros pour une variation de 10.58%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 0,00 Euros comme l'exercice précédent.
- Les charges sociales sont de 1 277.00 Euros contre 1 827.00 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 550.00 Euros pour une variation de 30.10%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 est de 42 296.94 Euros.

Aucun investissement n'a été réalisé cette année.
Les résultats de nos filiales pour l'exercice clos le 31/12/2025 sont bénéficiaires.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 42 296.94 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Paraphe Paraphe Paraphe
DB IB

Docusign Envelope ID: 386E656F-49B6-8520-81B0-13A648071754

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 42 296.94 Euros, formant un résultat affectable de 42 296.94 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au autres réserves 42 296.94 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours des trois précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à la majorité absolue.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Résolution N° 4 - Fixation de la rémunération des gérants

L'assemblée générale décide que MONSIEUR BOUETARD Didier ne percevra pas de rémunération pour le prochain exercice.
L'assemblée générale décide que la société prendra à sa charge, les cotisations sociales de MONSIEUR BOUETARD Didier, obligatoires et facultatives, liées à sa fonction de Gérant.

Cette Résolution est adoptée à la majorité absolue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à SARTROUVILLE,
Le 30/06/2026

Signature des associés

Signé par : Didier BOUETARD
CAD23E05F...55493...

Signé par :
45E1F9E3DD0C4FA...

Signé par : Isabelle BOUETARD
C4EDE3AD79D6419...

BILAN ACTIF



SARL ABBIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				74,11		75,95
Participations	1 311 919,50		1 311 919,50		1 311 919,50	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**1 311 919,50**		**1 311 919,50**	**74,11**	**1 311 919,50**	**75,95**
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes				14,80		0,60
Créances (2)						
Créances Clients et comptes ratt.	262 023,54		262 023,54		10 412,00	
Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Capital souscrit appelé, non versé						11,58
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres					200 000,00	
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	196 356,47		196 356,47	11,09	205 108,99	11,87
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**458 380,01**		**458 380,01**	**25,89**	**415 520,99**	**24,05**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**1 770 299,51**		**1 770 299,51**	**100**	**1 727 440,49**	**100**

(2) Dont à moins d'un an *262 023,54*

BILAN PASSIF

SARL ABBIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 7 622,45)	7 622,45	0,43	7 622,45	0,44
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	82,69		78,82	
Réserves statutaires ou contractuelles	762,25		762,25	
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 463 049,52		1 360 749,77	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	42 296,94	2,39	102 299,75	5,92
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**1 513 731,16**	**85,51**	**1 471 434,22**	**85,18**
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 358,00	0,13	3 840,54	0,22
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	254 210,35	14,36	252 165,73	14,60
TOTAL DES DETTES (1) (III)	**256 568,35**	**14,49**	**256 006,27**	**14,82**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	**1 770 299,51**	**100**	**1 727 440,49**	**100**

(1) Dont à moins d'un an *256 568,35*

COMPTE DE RÉSULTAT

SARL ABBIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue					
Montant net du chiffre d'affaires					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits					
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**				
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		3 343,24	3 738,67	-395,43	-10,58
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires					
Cotisations sociales		1 277,00	1 827,00	-550,00	-30,10
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements					
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges					
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**4 620,24**	**5 565,67**	**-945,43**	**-16,99**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**-4 620,24**	**-5 565,67**	**945,43**	**16,99**
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)	1 611,54	1 605,42	6,12	0,38
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation		30 184,00	108 260,00	-78 076,00	-72,12
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		17 121,64		17 121,64	
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**47 305,64**	**108 260,00**	**-60 954,36**	**-56,30**

COMPTE DE RÉSULTAT

SARL ABBIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 000,00	2 000,00		
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**2 000,00**	**2 000,00**		
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	**45 305,64**	**106 260,00**	**-60 954,36**	**-57,36**
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**42 296,94**	**102 299,75**	**-60 002,81**	**-58,65**
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	**48 917,18**	**109 865,42**	**-60 948,24**	**-55,48**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**6 620,24**	**7 565,67**	**-945,43**	**-12,50**
BÉNÉFICE OU PERTE	**42 296,94**	**102 299,75**	**-60 002,81**	**-58,65**

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SARL ABBIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 770 299,51 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 42 296,94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

DB

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SARL ABBIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4)		Montant net des prets et avances consentis par la societe (4) (5)	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
MVR EVOLUTION - 121 RUE LEON JOUHAUX 78500 SARTROUVILLE - 390192250	1 119 040,00	59,89	152 449,00	152 449,00			4 127 506,00	285 891,00	30 184,00
MVR - 121 RUE LEON JOUHAUX 78500 SARTROUVILLE - 329000632	727 955,00	66,70	1 144 440,00	1 144 440,00			125 508,00	106 745,00	
A. TOTAL DES FILIALES			**1 296 889,00**	**1 296 889,00**					**30 184,00**
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)									
EKOLD - 121 RUE LEON JOUHAUX 78500 SARTROUVILLE - 953604279	155 925,00	27,27	15 000,00	15 000,00			553 404,00	55 137,00	
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS			**15 000,00**	**15 000,00**					
C. TOTAL DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (A+B)			**1 311 889,00**	**1 311 889,00**					**30 184,00**

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

SARL ABBIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Groupe et associés (2)	262 023,54	262 023,54	
TOTAL	**262 023,54**	**262 023,54**	

CAPITAL SOCIAL

SARL ABBIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500,00	15,24
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500,00	15,24

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SARL ABBIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 358,00	2 358,00		
Groupes et associés (2)	254 210,35	254 210,35		
TOTAL	**256 568,35**	**256 568,35**		
(2) Montant divers emprunts, dettes / associés	254 030,00			

SARL ABBIS

SARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 121 RUE LEON JOUHAUX
78500 SARTROUVILLE
RCS n°419635347- RCS VERSAILLES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
PROCES-VERBAL DU 30 JUIN 2026

Le 30 juin 2026, les associés de la société SARL ABBIS se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 121 RUE LEON JOUHAUX 78500 SARTROUVILLE à 10 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Mr BOUETARD Didier.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- MONSIEUR BOUETARD DIDIER, propriétaire de 400 parts, représentant 400 voix, Gérant de la société.
- Monsieur BOUETARD Arnaud, propriétaire de 50 parts, représentant 50 voix
- Madame BOUETARD Isabelle, propriétaire de 50 parts, représentant 50 voix

Soit au total 3 associés présents, totalisant 500 Parts sur les 500 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné MR BOUETARD Didier comme secrétaire de séance.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :
- Le rapport de gestion.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- L'annexe comptable

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :
- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2025.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.
- Fixation de la rémunération des gérants.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Aucun produit d'exploitation n'a été constaté au cours de cet exercice.
Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 4 620.24 Euros contre 5 565.67 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 945.43 Euros pour une variation de 16.99%.
Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 47 305.64 Euros contre 108 260.00 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 60 954.36 Euros.
Les charges financières au cours de cet exercice sont de 2 000,00 Euros comme l'exercice précédent.

A la clôture de cet exercice :
- Les créances sont de 262 023.54 Euros contre 10 412.00 Euros l'exercice précédent ; soit une augmentation de 251 611.54 Euros.
- Les liquidités sont de 196 356.47 Euros contre 205 108.99 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 8 752.52 Euros.

Pour cet exercice :
- Les autres achats et charges externes sont de 3 343.24 Euros contre 3 738.67 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 395.43 Euros pour une variation de 10.58%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 0,00 Euros comme l'exercice précédent.
- Les charges sociales sont de 1 277.00 Euros contre 1 827.00 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 550.00 Euros pour une variation de 30.10%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 est de 42 296.94 Euros.

Aucun investissement n'a été réalisé cette année.
Les résultats de nos filiales pour l'exercice clos le 31/12/2025 sont bénéficiaires.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 42 296.94 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 42 296.94 Euros, formant un résultat affectable de 42 296.94 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au autres réserves 42 296.94 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours des trois précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à la majorité absolue.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Résolution N° 4 - Fixation de la rémunération des gérants

L'assemblée générale décide que MONSIEUR BOUETARD Didier ne percevra pas de rémunération pour le prochain exercice.
L'assemblée générale décide que la société prendra à sa charge, les cotisations sociales de MONSIEUR BOUETARD Didier, obligatoires et facultatives, liées à sa fonction de Gérant.

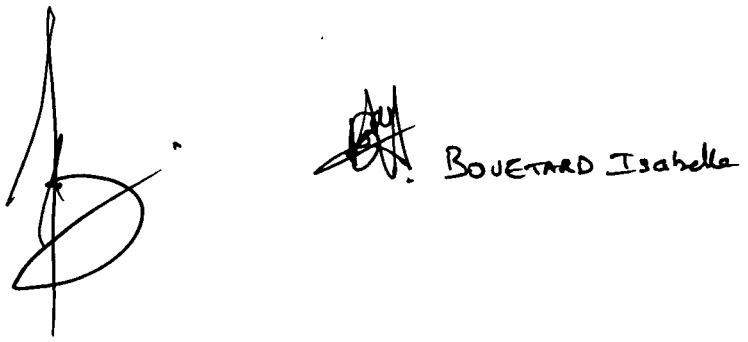
Cette Résolution est adoptée à la majorité absolue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à SARTROUVILLE,
Le 30/06/2026

Signature ~~de l'associé unique~~, Monsieur Didier BOUETARD :



une diminution de 550.00 Euros pour une variation de 30.10%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 est de 42 296.94 Euros.
Aucun investissement n'a été réalisé cette année.

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evénements survenus après la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport est établi.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Aucune évolution et/ou perspective d'avenir n'a été réalisée depuis l'ouverture de l'exercice.

Conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce

Aucune convention visée à l'article L223-19 du code de commerce n'est intervenue au cours de cet exercice.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 42 296.94 Euros, formant un résultat affectable de 42 296.94 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves 42 296.94 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

Filiales et participations

Il est rappelé que la société détient les filiales suivantes :

- MVR EVOLUTION 59,89% : CA 2025 4 128 k€, capitaux propres 1 119 k€, Résultat 286 k€.
- MVR 66,70% : CA 126 k€, capitaux propres 728 k€, Résultat 107 k€.
- EKOLD 27.27% : CA 553 K€, capitaux propres 156 k€, Résultat 55 k€.

La société n'a pris aucune nouvelle participation au cours de l'exercice écoulé.

La Gérance.

SARL ABBIS

SARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 121 RUE LEON JOUHAUX
78500 SARTROUVILLE
RCS n°419635347- RCS VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

MONSIEUR BOUETARD DIDIER, Gérant de la société SARL ABBIS, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la règlementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 42 296.94 Euros, après déduction des amortissements et provisions règlementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Aucun produit d'exploitation n'a été constaté au cours de cet exercice.
Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 4 620.24 Euros contre 5 565.67 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 945.43 Euros pour une variation de 16.99%.
Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 47 305.64 Euros contre 108 260.00 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 60 954.36 Euros.
Les charges financières au cours de cet exercice sont de 2 000,00 Euros comme l'exercice précédent.

A la clôture de cet exercice :
- Les créances sont de 262 023.54 Euros contre 10 412.00 Euros l'exercice précédent ; soit une augmentation de 251 611.54 Euros.
- Les liquidités sont de 196 356.47 Euros contre 205 108.99 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 8 752.52 Euros.

Pour cet exercice :
- Les autres achats et charges externes sont de 3 343.24 Euros contre 3 738.67 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 395.43 Euros pour une variation de 10.58%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 0,00 Euros comme l'exercice précédent.
- Les charges sociales sont de 1 277.00 Euros contre 1 827.00 Euros l'exercice précédent ; soit